



## Davantage d'anciens de la Waffen-SS et de la Wehrmacht pensionnés... par la France, que par l'Allemagne !

Suite à notre article précédent sur la polémique des pensions versées aux anciens de la Waffen-SS et de la Wehrmacht, nous avons été contactés par des journalistes. Malgré les mauvaises expériences, après avoir sollicité un droit de regard sur ce qui pourrait être produit, ils répondent généralement que par leur code de conduite, s'ils peuvent faire relire les propos retenus, ils ne font pas connaître la rédaction finale !

*(Heureusement que les artisans s'engagent sur la fins de leurs travaux et non pas sur un assemblage parcellaire.)*

Autant dire que ce principe est adapté pour une garantie de la téléologie ; donc selon le ton qu'ils décident de donner à leur rédaction et avec ceux qui les dirigent. Ces conditions ne peuvent évidemment pas satisfaire ceux qui souhaitent rester maître de leurs propos et assumer par conséquent les insinuations ultérieures. C'est toujours un grand dilemme pour ces journalistes subventionnés et autres historiens garants de la doxa.

Les déceptions avec le manquement à leur parole donnée, sont trop fréquentes pour ceux qui nous ont contactés. Comme première approche, ils n'hésitent pas à faire intervenir la voix plus charmeuse d'une journaliste ou d'une stagiaire et ils se révèlent au moment ultime. Le dernier, auquel nous faisons allusion, était paré d'un visage de poupon, mais s'est comporté comme un véritable salopard pour rester dans l'évocation militaire.

En effet, les relations avec des journalistes ou historiens, encore très récentes, qu'ont acceptées des vétérans, se sont faites sans que leur famille soit avertie, eu égard leur grand âge et l'importance du sujet. Et ces journalistes n'osent peut-être plus aujourd'hui contacter les mêmes personnes. Ces enquêteurs se sont donc imposés avec fatuité et ont escroqué ces vétérans parfois souffrants, dont l'un décèdera quelques jours après cette épreuve.

Les adresses avaient été fournies par de pseudos admirateurs de nos aïeux et réels escrocs, qui n'ont de cesse de trahir ce qui relève de la chose privée et de l'oubli qu'impose une amnistie.

Car ces hommes ont été amnistiés - aussi paradoxal que cela puisse paraître avec l'histoire criminelle qui leur est imposée - et non graciés. La différence juridique est fondamentale.

Vous aurez compris que nous sommes pour le moins scandalisés par l'éthique de certains journalistes et historiens.

Sur les nombreux journalistes auxquelles nous avons fait preuve de disponibilités et reçus, un seul a été loyal.

Le rapport est bien faible, mais très suffisant pour comprendre que l'animosité n'est pas éteinte et surtout la malveillance maintenant sur les descendants.

Aucun des vétérans que nous connaissons ne souhaite plus se confier, tout en sachant également que nous ne pouvons pas trahir la volonté des familles.

Les plus jeunes de ces anciens combattants ont aujourd'hui 91 ans, mais la plupart sont quasiment centenaires ; avec ce que cela implique naturellement avec leur état de santé.

A l'instar des dernières actions de journalistes qui se sont soldées par de réels abus de faiblesse sur personnes vulnérables, nous y associons aussi toute la fange de nombreux "admirateurs" mythomanes, qui se distinguent des amateurs honnêtes de cette histoire militaire ; et dont quelques méfaits sont présentés en page "Escroqueries".

Cette situation est sujette à 75 années d'une dynamique instaurée de calomnies et de vindicte publique. Et dont l'originalité, mériterait d'être contée.

A insulter, à accuser, à médire continuellement de la part d'instances d'un vainqueur justicier, tant à attirer des marginaux et des donneurs de leçons et autres trafiquants en toute impunité. En adéquation avec *la loi de GODWIN* et la *Reductio ad Hitlerum*...

Evidemment, aucun de ces quelques journalistes et historiens, n'a osé prendre contact avec nos Pères, il y a encore seulement une quinzaine d'années. Alors que de très nombreux de nos aïeux étaient encore pourvus d'une personnalité, de responsabilités professionnelles et d'une culture qui mettaient à mal l'histoire officielle de leur période de jeunesse. Aujourd'hui, l'on veut faire parler en ventriloque, en France et à l'étranger, opportunément des hommes affaiblis par les calamités d'un âge très avancé.

Si ces enquêteurs cherchent le sensationnel, ce chapitre de l'histoire de France, n'est effectivement pas cartésien et encore moins binaire.

Au sujet de ce qui surprend ces journalistes, les unités de la Légion étrangère n'ont pas été les seules à recruter sciemment de nombreux Français anciens de la Waffen-SS ou de la Wehrmacht. La "nouvelle" Légion, en quête de respectabilité, fait d'ailleurs ce qu'elle peut aujourd'hui pour minimiser ce recrutement majoritaire de vétérans des forces de l'Axe pendant les années 1945-55. En revanche, des officiers recruteurs de nos aïeux comme la colonel JEAN-PIERRE, compense l'hypocrisie récente de ce Général soi-disant défenseur de notre armée, ancien légionnaire, qui fait de la surenchère justicière *(peut-être pour expier l'implication des siens dans la Milice française)*.

Le recrutement n'a donc pas été négligeable et avec une influence encore très actuelle. Comme l'un des emblématiques chants rélémentaires au sein de la Légion, qui n'est autre que la mélodie du chant officiel de la Waffen-SS. Les anciens de la Waffen-SS européenne et de la Wehrmacht y étaient si nombreux, qu'une aura s'est imposée (*quand des officiers et sous-officiers vaincus deviennent de simples légionnaires, il y a une expertise...*). Dans le feu de l'action, reviennent les réflexes et les actes élémentaires inculqués jadis. Les ordres fusaient souvent en allemand et les chants connus du plus grand nombre, se sont naturellement imposés. C'est sans compter la réelle notoriété de ces unités, toujours présente dans la mythologie guerrière. Sur les 70 000 légionnaires qui combattront en Indochine (1945-54), 30 000 environ étaient allemands. Sans compter d'autres Européens, comme les Français de la Waffen-SS et de la Wehrmacht. (*L'on évoquera alors Diên Biên Phu, comme "dernière bataille de la Waffen-SS".*)

L'armée "régulière" n'échappe pas à ce type d'emprunt et la plupart de nos chants militaires, encore aujourd'hui, puisent leur origine dans le répertoire de la Waffen-SS et de la Wehrmacht. N'en déplaise à certains politiciens, qui n'entendent souvent rien au spirituel de la Tradition et qui tentent ponctuellement, sans succès, de faire imposer un répertoire "correct" selon eux. Outre la simple mélodie, ces chants peuvent être effectivement traduits sans contraintes car, contrairement à certains chants français qui ont une connotation plus violente, voire sanguinaire, les chants de la Waffen-SS et de la Wehrmacht évoquent plus les sentiments humains, le respect de la nature, la fraternité des armes.

Ces soldats et officiers, vétérans volontaires dans la Waffen-SS, au passé parfaitement connu, recevront après la guerre pour certains d'entre eux, les plus hautes distinctions notamment dans l'ordre de la Légion d'honneur et des appuis qui apparaissent incroyables aujourd'hui.

Mais il serait fastidieux de narrer les circonstances toujours particulières de ces parcours de vie, qui dérogent à l'histoire enseignée et à des rencontres, aux amitiés improbables et encore très dérangeantes. Car certains rejets de ces appuis, grands chefs d'hier et d'aujourd'hui, doivent parfois leur carrière par retour, à ces vétérans maudits.

Pour comprendre l'octroi de ces pensions, il y aurait beaucoup à dire, car le sujet est plus complexe qu'il n'y paraît. Et comment voulez-vous aborder sereinement ce sujet sensible, dès lors que la ministre des Armées elle-même ne dit pas la réalité ? A sa décharge, on lui transmet ce que les services de renseignements décide de transmettre, qu'elle que soit l'obédience politique du pouvoir du moment. Mais un chef doit assumer.

Nous pouvons affirmer que les services de renseignements français, exercent un suivi très particulier à l'égard de nos familles identifiées et sur les descendants, ce qui est en l'occurrence absolument odieux.

Faut-il croire que nous sommes détenteurs d'informations sensibles et redoutées, pour être ainsi mieux surveillés que de réels terroristes, dont on sait "perdre" la trace.

A titre d'exemple, un officier d'infanterie fils de vétéran, devait découvrir, documents officiels mensongers à l'appui (*le premier, détourné par un Gendarme ripou à la solde d'un maître-chanteur*), qu'il est surveillé à son insu, notamment depuis sa sortie des écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan. Et par incidence, nous avons conscience des manipulations mensongères du passé, sensibles comme la Seconde guerre mondiale, mais aussi l'Indochine, l'Algérie, sans compter les motifs des conflits que nous connaissons depuis 1989 ; Balkans, Moyen-Orient, Levant, Afrique, etc., et autres stratagèmes du 11 septembre... Mais le soldat sait rester fidèle jusqu'au bout ultime de son contrat. Il déroge, lorsque les termes du "serment" ont été modifiés à son insu. Et il est ainsi particulièrement rare qu'un Soldat trahisse ; ce sont plutôt les politiciens qui trompent l'abnégation de l'homme d'armes.

Tout ceci, pour rappeler que ces soldats et officiers français, de la Waffen-SS et de la Wehrmacht, se sont engagés sous un gouvernement souverain, selon le droit français et allemand, la Convention d'armistice, autant de dispositions reconnues par la diplomatie internationale. C'est seulement par des lois rétroactives édictées dans l'émotion d'un vainqueur plus partisan que militaire, que des hommes ont été condamnés, pour avoir servi pour la sauvegarde de l'Europe et l'Occident, contre le bolchevisme. A retardement, ce n'est qu'à partir de 1947, qu'une nouvelle lecture des circonstances et du contexte devait absoudre ces "soldats perdus", par une amnistie (*sans les oublier pour autant*).

Il y a eu des blessés évidemment durant tout le conflit. Mais de nombreux très « grands blessés » français sur le front de l'Est, l'ont été particulièrement pendant le terrible hiver de 1941/42 devant Djukowo, à l'ouest de Moscou. Ainsi qu'à partir de février 1945. En revanche dans cette dernière période, le suivi administratif du Commissariat français ne fonctionnait plus avec la Waffen-SS. Et c'est cette dernière qui administrait et gérait les dossiers de pension dans leur intégralité.

Pour les bénéficiaires (*blessés, épouses, enfants*) après 1952 et avec les amnisties, les pensions et les prothèses médicales de ces grands invalides de guerre, seront garanties par les services médicaux-sociaux allemands compétents. Une dynamique a préfiguré le "Traité de l'Elysée" de janvier 1963. En effet, l'appareillage pourra se faire au choix du pensionné également en France à partir de 1960. Mais de nombreux bénéficiaires préféreront toujours se faire appareiller en Allemagne (*pour la qualité technique des prothèses, l'occasion de retrouver des camarades, pour discrétion, etc.*).

Ces invalides de guerre pourront aussi faire transférer leur pension d'Allemagne vers un compte bancaire français, mais ils y seront encore généralement réticents. La fiscalité sur ces pensions d'invalidités est donc prélevée directement à la source et selon les règles du pays et des accords partenaires.

A ce propos, il y a une distinction à faire entre les « blessures de guerre », « les blessures par le fait du service » et les « blessures à l'occasion du service ». La fiscalité peut varier selon l'intitulé et selon le pays.

La constitution des dossiers d'aides sociales et de pensions d'invalidité, auront été possibles grâce à deux officiers de la LVF et de la division "Charlemagne" (*dont un a obtenu la naturalisation allemande par le mariage avec son infirmière*), ainsi qu'à l'épouse d'un grand invalide des combats de Djukowo du mois de décembre 1941.

Quoi qu'il en soit, à l'instar de la France, l'Allemagne a obligation d'un minimum de réserve sur l'information médicale et laisse libre cours à l'interprétation de ceux qui se comportent souvent en prédateurs.

### Ce que les justiciers se gardent bien d'évoquer :

➤ Seuls quasiment les grands blessés (*mutilés*) bénéficient d'une pension. Environ 750 € net, pour une amputation par exemple, jusqu'à mi-mollets et suivant les complications. Mais il y a toute une grille indiciaire et de coefficients, selon le niveau du handicap, de l'inconfort. Suivent en complément, certaines prestations financières, avec la réversion (*et selon les revenus*). Il y a aussi une aide aux obsèques et pour le conjoint, etc.

➤ Les ministères des Armées et de l'Intérieur français connaissent parfaitement les détails au sujet des ayants-droits aux pensions versées par l'Allemagne, au profit des vétérans de la *Waffen-SS*, de la Wehrmacht, Nskk, Todt, etc., (*ces dernières organisations non combattantes, eurent de fait très peu de grands blessés*) et de leurs familles. A titre d'exemple, certains de ces fils de vétérans (*dont les pères étaient donc parfaitement répertoriés*), ont été interrogés pendant leur service national par les Services de renseignements français, selon l'actualité politique du moment. Focaliser sur la responsabilité du gouvernement allemand, pour obtenir des informations, est en fait une supercherie.

➤ Il faut faire une distinction, entre les pensions LVF, Sturmbrigade/Charlemagne, qui sont sujettes au contexte territorial des hostilités en 1944 et qui n'est pas celui des années précédentes. Un exempté ou un réformé médical de la LVF (*Wehrmacht*) pensionné, pouvait reprendre du service par nécessité à partir de 1944 dans la division "Charlemagne" (*Waffen-SS*). Aujourd'hui, il peut être pensionné comme ancien *Waffen-SS*, etc.

➤ Lorsque des blessés étaient hospitalisés en Allemagne, à l'arrière du front russe et souvent proche de la frontière française et qu'ils décédaient, ils étaient inhumés au carré local des défunts français (*STO, prisonniers de guerre, travailleurs volontaires, etc.*). Puis, transférés après la guerre en bénéficiant toujours, pour certains, de la mention "mort pour la France" ; et ce, par amalgame du fait du carré commun d'inhumation. (*Selon le même principe inverse, certains membres d'organisations françaises collaboratrices, se trouvent aujourd'hui inhumés en France, dans des cimetières allemands, bénéficiant alors des mêmes dispositions que celles d'un ressortissant allemand.*)

Le titre de « mort pour la France » ou d' « ancien combattant victime de guerre », a donc été parfois maintenu pour certains défunts ou blessés du front l'Est ; les rouages de l'administration faisant ensuite octroyer droit à pension.

Temporairement ou définitivement, certaines familles de militaires décédés ou blessés du front de l'Est, ont donc pu bénéficier par confusion de l'état français, d'une pension, pension de réversion ou de pupille. (*Il en est de même pour certaines décorations, comme la Médaille militaire, dont les récipiendaires n'ont pas toujours été déçus*). Et par transversalité entre autres configurations, l'on trouve des soldats du front de l'Est auxquels l'on a retiré la mention de « mort pour la France ou « ancien combattant victime de guerre », mais toujours détenteurs de la Médaille militaire.

➤ "Français", sous-entend aussi des vétérans, exilés en Allemagne, Amérique latine, Italie, Espagne, etc., dont ils ont pris éventuellement la nationalité ou la double nationalité selon les règles nationales.

➤ En octobre 1944, un peu plus d'une centaine de Français « indésirables » de la division "Charlemagne", a été condamnée et sanctionnée d'internement par la justice militaire de la *Waffen-SS*. Venant du camp de manœuvre de *Könitz* en Prusse occidentale (*lieu du premier regroupement des unités françaises de la Waffen-SS et de la Wehrmacht, pour la constitution de la division "Charlemagne"*), ils ont été escortés afin de rejoindre le camp de concentration du *Stutthof*, à proximité de *Danzig*, en Poméranie. Après la guerre, certains d'entre eux seront même pensionnés, admis comme victimes de l'internement concentrationnaire. Leur passé sur le front de l'Est devenant d'autant plus improbable, surtout pour ceux qui n'avait pas été tatoués ou qui avaient fait disparaître soigneusement le tatouage du groupe sanguin sous le biceps gauche (*mesure sanitaire propre à la Waffen-SS. La défaite a mis un terme à ce projet d'identification prévu d'être généralisé à toute l'armée allemande*). La *Waffen-SS* n'était pas exempte de confusions et paradoxes à ses propres critères. Ainsi quelques volontaires juifs identifiés, feront partie de ce convoi. Comme celui qui sera fait chevalier de la Légion d'honneur au titre de l'Indochine et dans l'armée régulière. Puis il retrouvera ses camarades de la *Waffen-SS* reconvertis en *Aquitaine*.

➤ D'anciens combattants d'Indochine, d'Algérie, etc., issus de la *Waffen-SS* et de la Wehrmacht, ont parfois fait prendre en compte leurs séquelles de blessures du front de l'Est, par amalgame et aggravations par l'état français.

➤ Les listes d'archives nominatives et non exhaustives, comme celle de *Caen (Victimes des conflits contemporains, du Service Historique de la Défense)*, sont erronées en tout cas pour les victimes du front de l'Est et comportent de nombreuses erreurs. Des volontaires ont été déclarés comme décédés par exemple, alors qu'ils ont parfaitement survécu et ceux tombés au front sont loin d'être tous mentionnés.

Les sujets des cas précités, peuvent concerner particulièrement les volontaires de fin de guerre (1944-45). En effet, ceux qui se sont par exemple engagés après l'été 1944, n'ont pas bénéficié du même suivi administratif français, que ceux engagés, blessés ou tués en 1941, 42 ou 43. C'est pour cette raison, entre autres, que les archives mises à disposition aujourd'hui sont incomplètes. Et il est très probable, que les organismes aujourd'hui gestionnaires des domaines évoqués, se défendent de toutes ces affirmations. D'autant que tous les noms ne peuvent pas être dévoilés, pour de multiples raisons. Dont celles qui peuvent par exemple rapprocher certains patronymes avec ceux d'autorités privées ou publiques, passées ou présentes, du domaine politique, militaire ou économique français.

L'on peut dire ainsi, que d'anciens de la *Waffen-SS* ou de la Wehrmacht seront davantage pensionnés par la France, que par l'Allemagne ; qu'ils soient Français de "souche", ou "régularisés" de la Légion étrangère !

Si l'épuration n'était pas pérennisée, il est probable qu'il serait plus aisé d'aborder ce sujet. Les services de renseignements français détiennent des informations bien plus précises que les services allemands. Mais ils ne livrent que ce qui est présentable dans les normes convenues. Les enjeux sont trop importants encore aujourd'hui, face aux adaptations de l'histoire de cette période de conflit, qui sont progressivement révélées. Et que le pouvoir politique en imposant une vérité (*en version officielle*), ne maîtrise plus qu'avec des lois qui réduisent au silence ceux qui détiennent la réalité (*en version factuelle*).

Pour terminer sur cette pseudo affaire de pensions légales d'anciens combattants européens de la Waffen-SS, propice à la digression, elle n'est qu'un nouveau prétexte stratégique, en attendant le prochain. Pour pénaliser l'Allemagne de ne plus vouloir indemniser de nouvelles victimes du "nazisme" et qui tente de mettre un terme à un système victimaire sans fin. Comme les Grecs, qui larmoient et qui avaient déjà contestés en 2015 les pensions de volontaires espagnols de la division "Azul" sur le front de l'Est, au sein de la Wehrmacht, voire de la Waffen-SS.

Mais aucune contestation pour les pensions françaises versées depuis 1997 (*avec la Croix et la retraite du combattant... !*), aux volontaires Français qui ont servi dans les rangs "Républicains", communistes de la guerre d'Espagne. Alors que sont vilipendés les Français de la « brigade Jeanne d'Arc » volontaires dans les rangs "Nationalistes" franquistes. Et habilement depuis 2018, aux Algériens blessés pendant la guerre d'Algérie (*donc éventuellement du FLN marxiste*), alors que, déloyaux, nous avons abandonnés nos Harkis, après avoir sacrifiés nos supplétifs indochinois ! Et si l'on juge un vainqueur à la façon dont il traite un ancien adversaire, il faut fustiger nos politiciens en campagne permanentes - seulement électorales - avec leur fameux : « *Plus jamais ça !* », qui profitent à une vengeance pérennisée. Et de ceux pour lesquels ce combat sans mérite, permet encore une rentabilité 75 ans après la guerre.

En effet, entre Soldats à l'issue de la bataille, le vainqueur était capable de présenter les armes à son vaincu ou exprimer un acte de magnanimité. Telle qu'ont pu le constater les descendants, entre leur père militaire et leurs camarades qui portaient un autre uniforme dans le conflit qui les séparait autrefois. Ces réels aristocrates, tournés vers l'avenir, constataient qu'ils avaient bien plus de points communs, qu'ils n'avaient jadis de raisons de s'opposer. Un adage de militaires qui se propageait à la fin de la guerre dans la Waffen-SS : « *Kinder, genießt den Krieg... der Friede wird fürchterlich* » (*Enfant, profite de la guerre, la paix sera terrible*), présageait déjà le résistancialisme des héritiers de ceux qui ont fait volte face, des profiteurs, et des tenants de l'épuration à perpétuité. Ils galvaudent les réels Résistants avec lesquels nos Pères ont pu parfois se comprendre, sur la réalité des faits ; n'en déplaise. Et lorsque nous interrogeons nos pères sur la genèse de leur épopée, et l'exclusivité de leurs méfaits supposés, après leur réalité ils nous retournaient cet autre dicton de GOETHE dans son "Götz von BERLICHINGEN" : « *Wo viel Licht ist, ist starker Schatten* » (*Là où il y a beaucoup de lumière, il y a une forte ombre*).

En effet, il serait ainsi profitable que ceux à la mémoire sélective - qui condamnent à perpétuité malgré l'amnistie (*faut-il avoir mauvaise conscience*) - s'interrogent sur la réelle activité des leurs, lors de cette toujours clivante Seconde guerre mondiale. Quant à nous, nous avons l'honneur de savoir d'où nous sommes issus, en reconnaissant tous les Soldats de nos familles, de la monarchie, de l'empire, des conquêtes coloniales et sans reniement. Et dont le souvenir est exploité par les malins suivant la mode, pour se positionner et calomnier selon leurs dogmes politiques.

Et contrairement à la Waffen-SS et à la Wehrmacht pour leurs étrangers aux pensions revalorisées, les justiciers n'ont pas fait la moindre simagrée pour nos troupes coloniales françaises, dont les pensions gelées en 1959, pouvaient être jusqu'à dix fois moins importantes que leur frères d'armes métropolitains ; et ce, jusqu'en 2010 ! (*Sans compter le « blanchiment » de la « colo », à l'instar des unités américaines.*)

Déjà en 1995, la pension de guerre de Heinz BARTH (1920-2007. Officier de la division Das Reich) était contestée. Mais Jean-Marcel DARTHOUT (1924-2016), président de l'association des familles des victimes d'Oradour, appelait seul au calme sur la chaîne télévisée Fr3 Limousin :

« *Pas de haine. Pas d'oubli non plus. Mai pas de haine. Je n'ai aucune haine contre cet homme-là. Il a été condamné, il a été condamné. Restons-en là. On n'est pas là pour l'étriper. Si ç'avait été... si on était venu... six mois après, si j'avais rencontré ce type là six mois après, bien entendu je l'aurais étripé, bien entendu que j'aurais fait beaucoup de chose contre lui. Mais pas maintenant, cinquante ans après, nous sommes à la veille de l'Europe....*

*S'il vous plaît, calmons un peu ces histoires-là. »*

([www.ina.fr/contenus-editoriaux/articles-editoriaux/1995-la-pension-du-bourreau-heinz-barth/01'36'' à 02'05''](http://www.ina.fr/contenus-editoriaux/articles-editoriaux/1995-la-pension-du-bourreau-heinz-barth/01'36'' à 02'05''))